

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDMENT

N ° 1254

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 11

I. –Après le mot :

« forfait »,

insérer les mots :

« relatif à la dépendance ».

II. – En conséquence, compléter cet article par les mots :

« , et des actions de prévention en faveur de la conservation cognitive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 11 dispose que le forfait soins des EHPAD pourra être mobilisé pour financer des actions de prévention. Il est proposé de préciser la nature des actions pouvant être prises en compte en mettant l'accent sur l'importance de la pratique cognitive.

Avec l'avancée en âge, le système cognitif de la personne âgée se détériore et diminue son autonomie. Le manque d'activités peut affecter ses fonctions cognitives, et notamment sa mémoire. La stimulation cognitive permet de ralentir ce déclin, voire de faire progresser la personne âgée sur sa capacité de concentration et d'adaptation, en fonction des activités réalisées. Cela encourage également le maintien de fonctions psychiques et de liens sociaux.